



## **ACTE D'AUTORISATION**

Approbation de modifications majeures déjà acceptées ? Famille de produits ? Meta SPC 1

### **Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:**

Le Ministre de l'Environnement décide:

#### §1. Le meta SPC:

**HK-Lasur - Famille de produits - META-SPC 1** est autorisé conformément à l'article 9a du Règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/10/2025. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation :

REMMERS GMBH

Bernard-Remmers-Strasse 13

DE 49624 Loninggen

Numéro de téléphone: +49 5432 83 190 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial des produits contenus dans la famille de produits ? meta SPC 1:
  - o HSL-30/m
  - o HSL-30/m Clear
  - o HK-Lasur - Famille de produits - Meta-SPC 1 - DUMMY PRODUCT
- Numéro d'autorisation de la famille de produits ? meta SPC 1: BE2019-0034-01-00
- Utilisateur(s) autorisé(s): Uniquement pour les professionnels
- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
  - o AL - autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Nom et teneur de chaque principe actif:



Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6): 1.5 %

- Substance(s) préoccupante(s):

Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (CAS -): 18 %

Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt; 2% aromatics (CAS -): 0 ? 0.8129 %

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) : 0.1 %

Naphtha (petroleum) hydrotreated heavy (CAS 64742-48-9) : 39.5581 ?47.2202 %

Hydrocarbons, C9, aromates / Solvent naphtha (petroleum), light arom. (benzene &lt; 0.1 %) (CAS 64742-95-6): 0.102-0.767 %

Low boiling point hydrogen treated naphtha (CAS 64742-82-1): 0.337 %

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.; Kerosine ?unspecified (CAS64742-94-5): 0 ? 1.6684 %

Xylene, mixture of isomers (CAS 1330-20-7): 0.112 %

Xylol, reaction mass of o-xylol, m-xylol, p-xylol and ethylbenzene (CAS -): 0.28 %

- Type de produit et usage en vue duquel les produits du meta SPC sont autorisés:

8 Produits de protection du bois

Uniquement autorisé pour une protection préventive contre les champignons lignivores et responsables du bleuissement du bois, application au pinceau/rouleau, par pulvérisation, trempage et aspersion ("Flow-coating"), pour les classes d'utilisation du bois 2 et 3 (UC 2 et 3).

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 2 an(s)
- Organismes cibles :
  - o Basidiomyceten
  - o Aureobasidium pullulans spp.

## §2.Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant HK-Lasur - Famille de produits - META-SPC 1:

REMMERS GMBH , DE

- Fabricant Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6):

TROY CHEMICAL COMPANY BV, NL

## §3.Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom HK-Lasur ? Famille de produits avec le numéro d'autorisation BE2019-0034-00-00.



- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

<b>Code H</b>	<b>Classe et catégorie</b>
H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée - sensibilisants cutanés catégorie 1
H412	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 3
H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - catégorie 2
H304	Danger par aspiration - catégorie 1
H319	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 2

§5. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

<b>Catégori</b>	<b>Condition</b>	<b>Description</b>	<b>Norme EN</b>	<b>Spécification</b>
-----------------	------------------	--------------------	-----------------	----------------------



e				
Respiration	Filtre	Filtre A/P2		En cas d'exposition brève, ou de faible taux de pollution, utiliser un équipement de protection respiratoire avec filtre.
Respiration	Appareil de respiration			En cas d'exposition intense ou longue, utiliser un appareil respiratoire isolant.
Yeux	Lunettes de protection		EN 166:2001	
Mains	Gants		EN 374-1:2003	
Corps	Combinaison	Protection de 90%	EN 13034:2005+A1:2009	

Bruxelles,

Meta SPC dans une famille de produits le 23/10/2019

Meta SPC dans une famille de produits le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides  
Lucrece Louis

15/07/2020 12:14:50